
Devenir Sponsor du CESIT : modalités pratiques

Introduction

Le CESIT est une association Loi 1901 officiellement formée le 4 Septembre 2008. L'association s'adresse spécifiquement aux exploitants des salles informatiques et Telecom.

L'association a pour objet de permettre à ses membres d'établir des groupes de réflexion, de travail, d'échange, de communication et de représentation auprès de tiers sur des sujets divers visant principalement l'exploitation de Centres Informatiques (Data Center) et de Centres Telecom.

Les activités et les moyens de l'association sont précisés par le règlement intérieur, les décisions du conseil d'administration et les membres de l'association lors des assemblées générales

Besoins en financement du C.E.S.I.T

Toute association nécessite des moyens financiers minimum pour agir et livrer les attendus de ses membres. Les budgets d'une association loi 1901 sont une combinaison de différentes sources financières qu'il faut mettre en place.

Pour le C.E.S.I.T ces sources sont les inscriptions des membres – qui sont les exploitants de salles informatiques - et les donations via des sponsors, qui sont tous les autres professionnels de l'infrastructure, mais non exploitants . Le CESIT est une association d'intérêt général. Dans ce cadre les sponsors sont considérés comme des donateurs. De cela, l'association n'a pas d'obligation vis-à-vis de ses sponsors. Néanmoins le sponsoring est un élément clé dans la vie de l'association et les sponsors peuvent et doivent en participer activement.

Il est proposé aux sponsors deux engagements avec réciprocité :

La participation du sponsor au programme des activités de l'année du C.E.S.I.T avec information de leurs engagements sur le site Web.

La participation du C.E.S.I.T aux événements du sponsor quand cette participation n'est pas contraire aux statuts et aux règles de l'éthique.

.../...

Niveaux des donations

Il est proposé pour 2012 les niveaux de donation (*) suivants :

Bureaux de Conseil, petite structure (moins de 5 personnes) :	500,00 €
Bureaux d'études et conseils, petite structure (moins de 15 personnes) :	2.000,00 €
Bureaux d'études et conseils, grande entreprise (plus de 15 personnes) :	3.000,00 €
Produits dédiés au Data Center, petite entreprise (CA < 3 M€) :	1.000,00 €
Produits dédiés au Data Center, grande entreprise (CA > 3 M€) :	3.000,00 €

() Les donations peuvent être d'un montant supérieur*

Points particuliers Sponsors

Chaque Sponsor qui rejoint le CESIT et y apporte sa donation reçoit en sus 5 adhésions « Membre ». Ces adhésions gratuites sont autant de cadeaux et d'invitation que les sponsors peuvent offrir à des exploitants non encore inscrits au C.E.S.I.T.

Les sponsors sont invités au Groupes de travail. Les parties qui seront uniquement développées par eux mentionneront le nom et le Logo de l'entreprise. Les parties qui seront développées en communautés portent le nom du C.E.S.I.T .

Les sponsors ont accès à tous les documents de la communauté, incluant ceux réservés aux membres « adhérents ». Néanmoins, le sponsor s'engage à ne pas les divulguer.